

SOLIDARITÉ À FRANÇOIS AUGUSTE

RASSEMBLEMENT AU TRIBUNAL DE LYON LE 26 NOVEMBRE

Lundi 26 novembre prochain, notre ami François AUGUSTE, vice-président du Conseil Régional Rhône-Alpes, va comparaître devant le tribunal correctionnel de Lyon au motif « d'entrave à la circulation d'un aéronef afin de soutenir des personnes faisant l'objet d'une reconduite à la frontière ».

Nicolas Sarkozy et son ministre de la honte Brice Hortefeux tentent d'installer le « délit de solidarité ». François AUGUSTE peut être lourdement condamné : cinq ans de prison, 18 000 euros d'amende, privation de ses droits civiques, déchéance de son mandat d' élu.

C'est insupportable et gravissime !

Les faits reprochés sont mensongers et sans fondements : le 2 décembre 2006, notre ami n'a pas entravé le décollage d'un avion. Il devait prendre cet avion pour une mission importante en INDE. Il s'est adressé avec calme au commandant de bord puis aux passagers, pour discuter du cas de cette famille kosovare pour laquelle la circulaire Sarkozy n'était manifestement pas respectée comme l'indiquait un tract de RESF. Il n'a pas pu finir son propos, il a été expulsé manu militari de l'avion, brutalisé, placé en garde-à-vue. Une forte mobilisation d'élus et de citoyens a permis sa libération cinq heures plus tard.

Cette provocation délibérée du gouvernement est faite pour décourager les solidarités populaires, leurs oppositions à la chasse systématique des sans papiers, aux méthodes inhumaines d'arrestation et d'expulsion. Elle est faite pour intimider, briser l'élan citoyen et résistant, mettre au pas les valeurs de la République.

Il faut faire un exemple qui frappe l'opinion en condamnant un élu et singulièrement un élu communiste et républicain.

Cette volonté de museler les élus qui défendent les libertés et les valeurs démocratiques de notre pays est généralisée : Chantages et menaces de poursuites judiciaires à l'encontre des maires qui organisent des parrainages solennels de sans papiers, des votations citoyennes, des référendums d'initiative locale pour le droit de vote des résidents étrangers non communautaires.

Même démarche contre les élus qui interdisent, à l'échelle de leurs collectivités, les expulsions locatives, les coupures de gaz et d'électricité, qui ont déclaré leur ville, leur département hors AGCS.

Cette criminalisation doit cesser !

Nous ne sommes pas aux ordres de l'indigne !

Tous les élus communistes, républicains, citoyens et partenaires sont solidaires de François AUGUSTE et exigent sa relaxe !

**Nous appelons à participer massivement au rassemblement
de solidarité prévu par le comité de soutien à François AUGUSTE,
suivi d'une manifestation au tribunal d'instance
le lundi 26 novembre 2007 à 12 heures
Place Gabriel Péri à Lyon, métro Guillotière**

André CHASSAIGNE
Président de l'Association nationale
des élus communistes et républicains

Marie-George BUFFET
Secrétaire nationale
du Parti communiste français

Nicole BORVO
Présidente du groupe communiste,
républicain et citoyen du Sénat

Alain BOCQUET
Porte parole des député-e-s communistes
et républicains de l'Assemblée nationale

Francis WURTZ
Président du groupe GUE-NGL au Parlement européen